

Accusé de réception en préfecture

Identifiant : 013-211300017-20181217Imc1145835-DE-1-1

Date de signature : 20/12/2018

Date de réception : jeudi 20 décembre
2018

POUR CERTIFICATION DU
CARACTERE EXECUTOIRE:
-ACITE SIGNÉ
-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2018-536

Séance publique du

**17 décembre 2018** 

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence Président du Conseil de Territoire du Pays d'aix

**OBJET**: SACOGIVA - REAMENAGEMENT DE 21 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA VILLE CONTRACTES AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - REITERATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNTS DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 %

Le 17 décembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 11/12/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Etaient Présents:**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGEY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaelle LENFANT à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Odile BONTHOUX.

#### Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Danielle SANTAMARIA. Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion Direction Finance et Budget

Nomenclature: 7.3 Emprunts

RAPPORT POUR LE **CONSEIL MUNICIPAL** DU 17 DÉCEMBRE 2018

\_\_\_\_\_

RAPPORTEUR: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS** 

**OBJET**: SACOGIVA - REAMENAGEMENT DE 21 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA VILLE CONTRACTES AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - REITERATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNTS DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 % - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Loi de Finances 2018 a introduit une réforme du secteur du logement social avec notamment une réduction de loyer de solidarité (RLS) à compter de février 2018 et une baisse de l'aide personnalisée au logement (APL) à peu près équivalente.

Afin d'accompagner cette réforme, la CDC propose aux bailleurs sociaux un dispositif d'allongement de la dette de 5 ou 10 années permettant d'améliorer l'autofinancement par la diminution des annuités d'emprunt.

La SACOGIVA a accepté le réaménagement de vingt et un prêts, pour un montant total de 25 758 052,17 € (vingt-cinq millions sept cent cinquante-huit mille cinquante-deux euros et dix-sept centimes) et sollicite la réitération de la garantie de la Ville, initialement accordée à hauteur de 100 %.

Les modifications des caractéristiques financières de ces emprunts sont les suivantes et sont détaillées en annexe 1 :

- allongement de la durée des prêts de 10 ans
- taux appliqué à la durée allongée : Livret A + 0,60 %
- modification des taux plancher et plafond de la progressivité des échéances
- modification des conditions de remboursement anticipé.

La date d'effet du réaménagement est fixée au 01 juillet 2018.

A ce titre, la commune d'Aix-en-Provence est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir décider :

<u>Article 1</u>: La commune d'Aix-en-Provence réitère sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 21 prêts réaménagés référencés à l'annexe 1 et détaillés à l'annexe 2, selon les conditions définies à l'article 2, contractés par la SACOGIVA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 2: Les nouvelles caractéristiques financières des prêts réaménagés sont indiquées, pour chacun d'eux, à l'annexe 1 qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les prêts réaménagés à taux révisables indexées sur la base du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du réaménagement. A titre indicatif, le taux du Livret A au 1<sup>er</sup> juillet 2018 est de 0,75 %.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque prêt réaménagé à l'annexe 1 à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3: La garantie de la commune d'Aix-en-Provence est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires pouvant être encourus au titre des prêts réaménagés par la SACOGIVA, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune d'Aix-en-Provence s'engage à se substituer à la SACOGIVA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>Article 4</u>: Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des prêts réaménagés à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux-ci.

<u>Article 5</u>: Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à intervenir sur l'avenant de réaménagement qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SACOGIVA, et à signer toutes les pièces relatives à cette garantie.

<u>Article 6</u>: La présente délibération de garantie deviendra caduque dans un délai de vingtquatre mois à compter de la date de la délibération si aucun avenant de réaménagement relatif à l'opération décrite à l'article 1 ci-dessus n'est présenté à la signature de la Commune.

# GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SACOGIVA

## **CONVENTION**

## Entre:

La VILLE D'AIX-EN-PROVENCE sise en l'Hôtel de Ville – 13616 Aix-en-Provence Cedex1, représentée par Madame le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire délégué aux Finances,

### Et:

La SACOGIVA dont la Direction générale est sise 6 Bis rue de la Molle - CS 70835 - 13626
Aix-en-Provence Cedex 1,
représentée par,
en sa qualité de
Il a été convenu ce qui suit :

<u>Article 1</u>: Par délibération n° , la Ville d'Aix-en-Provence a réitéré sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts n°0431857, n°0428451, n°0883811, n°1019231, n°1015243, n°1005229, n°1002153, n°0942082, n°0893191, n°0893190, n°0893291, n°0932452, n°0926660, n°0893192, n°0893189, n°0878290, n°0444245, n°0415939, n°0415933, n°0415329, n°0220436,

d'un montant total de 25 758 052,17 € (vingt-cinq millions sept cent cinquante-huit mille cinquante-deux euros et dix-sept centimes) souscrits par la SACOGIVA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et réaménagés selon les nouvelles caractéristiques financières détaillées en annexe 1 de la délibération ci-dessus référencée, pour leur durée totale, soit :

- ➤ Prêt n°0431857 de 351 077,05 € (trois cent cinquante et un mille soixante-dix-sept euros et cinq centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 23 ans, (numéro interne 279)
- ➤ Prêt n°0428451 de 3 569 318,82 € (trois millions cinq cent soixante-neuf mille trois cent dix-huit euros et quatre-vingt-deux centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 22 ans, (numéro interne 280)
- Prêt n°0883811 de 262 602,66 € (deux cent soixante-deux mille six cent deux euros et soixante-six centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 14 ans, (numéro interne 270)
- Prêt n°1019231 de 439 806,36 € (quatre cent trente-neuf mille huit cent six euros et trente-six centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 31 ans, (numéro interne 536)
- Prêt n°1015243 de 433 259,90 € (quatre cent trente-trois mille deux cent cinquanteneuf euros et quatre-vingt-dix centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 31 ans, (numéro interne 534)
- Prêt n°1005229 de 948 021,10 € (neuf cent quarante-huit mille vingt et un euros et dix centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 30 ans, (numéro interne 530)
- Prêt n°1002153 de 702 204,26 € (sept cent deux mille deux cent quatre euros et vingtsix centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 31 ans, (numéro interne 524)

- ➤ Prêt n°0942082 de 1 475 719,89 € (un million quatre cent soixante-quinze mille sept cent dix-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 30 ans, (numéro interne 497)
- Prêt n°0893191 de 518 960.93 € (cinq cent dix-huit mille neuf cent soixante euros et quatre-vingt-treize centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 28 ans, (numéro interne 459)
- ➤ Prêt n°0893190 de 362 833,66 € (trois cent soixante-deux mille huit cent trentetrois euros et soixante-six centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 28 ans (numéro interne 458)
- ➤ Prêt n°0893291 de 89 063,17 € (quatre-vingt-neuf mille soixante-trois euros et dixsept centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 28 ans, (numéro interne 455)
- ➤ Prêt n°0932452 de 1 728 420,17 € (un million sept cent vingt-huit mille quatre cent vingt euros et dix-sept centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 26 ans, (numéro interne 494)
- Prêt n°0926660 de 175 951.42 € (cent soixante-quinze mille neuf cent cinquante et un euros et quarante-deux centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 26 ans, (numéro interne 479)
- Prêt n°0893192 de 1 662 143,31 € (un million six cent soixante-deux mille cent quarante-trois euros et trente et un centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 28 ans, (numéro interne 460)
- Prêt n°0893189 de 2 149 059,21 € (deux millions cent quarante-neuf mille cinquante-neuf euros et vingt et un centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 28 ans, (numéro interne 457)
- ➤ Prêt n°0878290 de 615 894,32 € (six cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et trente-deux centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 28 ans, (numéro interne 456)
- ➤ Prêt n°0444245 de 2 494 748,03 € (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quarante-huit euros et trois centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 20 ans, (numéro interne 281)
- ➤ Prêt n°0415939 de 1 590 874,03 € (un million cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quatorze euros et trois centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 22 ans, (numéro interne 276)
- Prêt n°0415933 de 1 513 950,61 € (un million cinq cent treize mille neuf cent cinquante euros et soixante et un centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 22 ans, (numéro interne 278)
- Prêt n°0415329 de 2 737 140,04 € (deux millions sept cent trente-sept mille cent quarante euros et quatre centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 22 ans, (numéro interne 277)
- Prêt n°0220436 de 1 937 003,23 € (un million neuf cent trente-sept mille trois euros et vingt-trois centimes) réaménagé pour une durée d'amortissement de 19 ans, (numéro interne 275)

Article 2: La Ville d'Aix-en-Provence sera mise en possession dès leur établissement des tableaux d'amortissement de chaque prêt réaménagé fixant les dates et le montant des échéances, des intérêts et des amortissements. Pendant toute la durée des 21 prêts, la Commune sera destinataire chaque année du Bilan certifié conforme de la SACOGIVA en application de l'article 13-I-5° de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et du décret d'application n°93-570 du 27 mars 1993.

<u>Article 3</u>: La SACOGIVA s'engage à signaler à la Ville d'Aix-en-Provence toute modification intervenant au cours de la vie des contrats et à lui transmettre les pièces contractuelles afférentes et le cas échéant, les nouveaux tableaux d'amortissement.

Article 4: Pour éviter le paiement d'intérêts moratoires, la SACOGIVA s'engage à prévenir la Ville d'Aix-en-Provence deux mois au moins à l'avance de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une de ces échéances et à lui demander de les régler en ses lieu et place. La SACOGIVA devra fournir à l'appui de sa demande toutes justifications nécessaires.

<u>Article 5</u>: Dans les écritures comptables de la SACOGIVA, il devra être prévu l'ouverture d'un compte d'avances communales destiné à recevoir, en crédit, le montant des versements effectués par la Ville d'Aix-en-Provence dans le cas de mise en jeu de la garantie, et, en débit, le montant des remboursements effectués par l'organisme.

En cas de mise en jeu de la garantie, l'excédent éventuel apparaissant au compte de résultat de la SACOGIVA sera affecté en priorité à l'amortissement de la dette ainsi contractée auprès de la Ville.

Fait à Aix-en-Provence en l'Hôtel de Ville, le

**POUR LA SACOGIVA** 

(Nom, Prénom, Qualité)

POUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

(Nom, Prénom, Qualité)

# DL.2018-536 - SACOGIVA - REAMENAGEMENT DE 21 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA VILLE CONTRACTES AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - REITERATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNTS DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 % -

Présents et représentés : 52
Présents : 40
Abstentions : 0
Non participation : 5
Suffrages Exprimés : 47
Pour : 47
Contre : 0

Ont voté contre

**NEANT** 

Se sont abstenus

**NEANT** 

N'ont pas pris part au vote

Jacques BOUDON Jean-Pierre BOUVET Gérard BRAMOULLÉ Alexandre GALLESE Claude MAINA

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Reine Merger

Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/12/2018 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

<sup>«</sup> Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

### COMMUNE D'AIX EN PROVENCE (000277962)

### ANNEXE 1 A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

### Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées par la Caisse des Dépôts et Consignations

Emprunteur: SACOGIVA (000278036)

Date de valeur du réaménagement : 01/07/2018

N° Avenant	N° ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée du différé d'amortisse- ment (en nombre de mois)	Durée de remboursement du prêt (en nombre d'années) : Durée Phase amort1/amort2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort1/ phase amort2 (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index (en %) phase amort1/ phase amort2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'amortssement (3)	Taux annuel de progressivité plancher des échéances (3)
85313	0431857	351 077,05	0,00	0,00	100,00	0,00	23,00 : 13,000/10,000	01/02/2019	А	LA+1,300/ LA+ 0,600	Livret A	1,300/0,600	DR	-1,664		5,300	
85313	0428451	3 569 318,82	0,00	0,00	100,00	0,00	22,00 : 12,000/10,000	01/07/2019	Α	LA+1,300/ LA+0,600	Livret A	1,300/0,600	DR	-1,664		5,300	
85313	0883811	262 602,66	0,00	0,00	100,00	0,00	14,00 : 4,000/10,000	01/09/2018	А	LA+1,300/ LA+0,600	Livret A	1,300/0,600	DR	-2,157		5,300	
85313	1019231	439 806,36	0,00	0,00	100,00	0,00	31,00 : 21,000/10,000	01/12/2018	А	LA+1,200/ LA+0,600	Livret A	1,200/0,600	DL	0,000	-2,159		0,000
85313	1015243	433 259,90	0,00	0,00	100,00	0,00	31,00 : 21,000/10,000	01/03/2019	Α	LA+1,200/ LA+0,600	Livret A	1,200/0,600	DL	0,000	-2,159		0,000
85313	1005229	948 021,10	0,00	0,00	100,00	0,00	30,00 : 20,000/10,000	01/05/2019	Α	LA+1,200/ LA+0,600	Livret A	1,200/0,600	DL	0,000	-1,670		0,000
85313	1002153	702 204,26	0,00	0,00	100,00	0,00	31,00 : 21,000/10,000	01/08/2018	Α	LA+1,200/ LA+0,600	Livret A	1,200/0,600	DL	0,000	-2,159		0,000
85313	0942082	1 475 719,89	0,00	0,00	100,00	0,00	30,00 : 20,000/10,000	01/02/2019	Α	LA+1,200/ LA+0,600	Livret A	1,200/0,600	DL	0,000	-1,670		0,000
85313	0893191	518 960,93	0,00	0,00	100,00	0,00	28,00 : 18,000/10,000	01/03/2019	Α	LA+0,800/ LA+0,600	Livret A	0,800/0,600	DR	-1,456			
85313	0893190	362 833,66	0,00	0,00	100,00	0,00	28,00 : 18,000/10,000	01/03/2019	Α	LA+0,800/ LA+0,600	Livret A	0,800/0,600	DR	-1,456			
85313	0878291	89 063,17	0,00	0,00	100,00	0,00	28,00 : 18,000/10,000	01/01/2019	Α	LA+0,800/ LA+0,600	Livret A	0,800/0,600	DR	-1,678			
85313	0932452	1 728 420,17	0,00	0,00	100,00	0,00	26,00 : 16,000/10,000	01/06/2019	Α	LA+1,200/ LA+0,600	Livret A	1,200/0,600	DR	-2,159			
85313	0926660	175 951,42	0,00	0,00	100,00	0,00	26,00 : 16,000/10,000	01/03/2019	А	LA+1,300/ LA+0,600	Livret A	1,300/0,600	DR	-1,449			
85313	0893192	1 662 143,31	0,00	0,00	100,00	0,00	28,00 : 18,000/10,000	01/03/2019	Α	LA+1,300/ LA+0,600	Livret A	1,300/0,600	DR	-1,449			
85313	0893189	2 149 059,21	0,00	0,00	100,00	0,00	28,00 : 18,000/10,000	01/03/2019	Α	LA+1,300/ LA+0,600	Livret A	1,300/0,600	DR	-1,449			
85313	0878290	615 894,32	0,00	0,00	100,00	0,00	28,00 : 18,000/10,000	01/01/2019	Α	LA+1,300/ LA+0,600	Livret A	1,300/0,600	DR	-1,668			

N° Avenant	N° ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée du différé d'amortisse- ment (en nombre de mois)	Durée de remboursement du prêt (en nombre d'années) : Durée Phase amort1/amort2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort1/ phase amort2 (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index (en %) phase amort1/ phase amort2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'amortssement (3)	Taux annuel de progressivité plancher des échéances (3)
85313	0444245	2 494 748,03	0,00	0,00	100,00	0,00	20,00 : 10,000/10,000	01/07/2019	Α	LA+1,300/ LA+0,600	Livret A	1,300/0,600	DR	-1,664		5,300	
85313	0415939	1 590 874,03	0,00	0,00	100,00	0,00	22,00 : 12,000/10,000	01/12/2018	А	LA+1,300/ LA+0,600	Livret A	1,300/0,600	DR	-1,664		5,300	
85313	0415933	1 513 950,61	0,00	0,00	100,00	0,00	22,00 : 12,000/10,000	01/12/2018	А	LA+1,300/ LA+0,600	Livret A	1,300/0,600	DR	-1,664		5,300	
85313	0415329	2 737 140,04	0,00	0,00	100,00	0,00	22,00 : 12,000/10,000	01/11/2018	А	LA+1,300/ LA+0,600	Livret A	1,300/0,600	DR	-1,664		5,300	
85313	0220436	1 937 003,23	0,00	0,00	100,00	0,00	19,00 : 9,000/10,000	01/03/2019	А	LA+1,300/ LA+0,600	Livret A	1,300/0,600	DR	-1,664		5,300	
тс	TAL	25 758 052,17	0,00	0,00				-									

Ce tableau comporte 21 lignes du prêt réaménagées dont le montant total garanti s'élève à : 25 758 052,17€

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

(2) Concernant les prêts à taux révisables, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

DR: Les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index,

DL : Les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau Date d'établissement du document : 01/06/2018

## ANNEXE 2 A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

## Réaménagement de dette par la Caisse des Dépôts et Consignations

Emprunteur : SACOGIVA (000278036)

Date de valeur du réaménagement : 01/07/2018

Prêts réaménagés par avenant au contrat d'origine

			1			
Opération	Date de délibération de garantie d'emprunt d'origine	Numéro interne	Numéro du contrat	Montant du capital restant dû réaménagé au 01.07.2018	Date de fin initiale	
Lycée Cézanne - Construction d'une résidence étudiants	21.07.1993	279	0431857	351 077,05	01/02/2031	
Zac de Brédasque - Construction de 109 logements - PLA	16.12.1993	280	0428451	3 569 318,82	01/07/2030	
FORBIN - Construction de 22 logements - PLA	26.09.1983	270	0883811	262 602,66	01/09/2021	
GRANON - Acquisition de terrain et construction de 15 logements - PLUS	31.03.2003	536	1019231	439 806,36	01/12/2038	
ZAC la Bredasque - Construction 11 villas - PLUS	04.11.2002	534	1015243	433 259,90	01/03/2039	
SANT'ANTONE - Acquisition de terrain et construction de 30 logements Av. J. MONET - PLUS	20.12.2001	530	1005229	948 021,10	01/05/2038	
ZAC de la ROSTOLANE - Construction de 25 logements - PLUS	25.07.2001	524	1002153	702 204,26	01/08/2038	
Sextius Mirabeau - Ilot L - Construction de 44 logements - PLUS	27.06.2001	497	0942082	1 475 719,89	01/02/2038	
Parc la Duranne llôts B' et C' - Construction de 15 logements - PLATS	25.03.1999	459	0893191	518 960,93	01/03/2036	
ZAC la Brédasque 2éme Tranche - Construction de 9 logements - PLATS	25.03.1999	458	0893190	362 833,66	01/03/2036	
Pont de L'Arc - Construction de 3 logements - PLATS	11.02.1999	455	0878291	89 063,17	01/01/2036	
Résidence Cézanne - Construction de 139 logements - PLA	27.07.2000 28.09.2000	494	0932452	1 728 420,17	01/06/2034	
ZAC La Brédasque - Construction de 5 Villas - PLA	17.12.1999	479	0926660	175 951,42	01/03/2034	
Parc la Duranne ILôts B' et C' - Construction de 42 logements - PLA	25.03.1999	460	0893192	1 662 143,31	01/03/2036	
ZAC Brédasque 2ème Tranche - Construction de 53 logements - PLA	25.03.1999	457	0893189	2 149 059,21	01/03/2036	
Pont de L'Arc - Construction de 20 logements - PLA	11.02.1999	456	0878290	615 894,32	01/01/2036	
Zac Sextius Mirabeau - Construction de 87 logements - PLA	23.02.1995	281	0444245	2 494 748,03	01/07/2028	
Zac St Jean de Luynes - Construction de 48 logements - PLA	05.11.1992 01.04.1993	276	0415939	1 590 874,03	01/12/2029	
Zac St Jean de Luynes - Construction de 46 logements - PLA	01.04.1993	278	0415933	1 513 950,61	01/12/2029	
Zac du Jas de Bouffan - Construction de 204 logements - PLA	01.04.1993	277	0415329	2 737 140,04	01/11/2029	
LA VICTORINE - Jas de Bouffan - Construction de 76 logements PLA	30.04.1987 07.06.1990	275	0220436	1 937 003,23	01/03/2027	
MONTANT TOTAL REAMENAGE 25 758 052,17						